



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**DOSSIER DE PRESSE
2 mai 2024**

INTRODUCTION

La lutte contre l'insécurité routière est une priorité constante des services de l'État dans le Cantal et fait l'objet d'une mobilisation importante des unités de police et de gendarmerie dans le but de protéger les usagers de la route dans leurs déplacements. La prise de conscience collective est également un levier majeur de réduction des accidents. Le comportement de chaque usager de la route est déterminant mais aussi un simple conseil, un geste, participe à éviter des accidents. Cela est particulièrement vrai lorsque l'on est en présence d'un proche qui a consommé de l'alcool.

La vigilance et le comportement sur la route sont des facteurs essentiels de réduction du risque d'accident. Pour rappel, **au plan national**, les principaux facteurs de cause d'accidents sont **la vitesse excessive ou inadaptée (28%), l'alcool (23 %) et les stupéfiants et l'inattention (13 %)**. **Dans le Cantal, la principale cause d'accident est un défaut de vigilance (30%), la vitesse (23,5 %) puis les refus de priorité (22,3%).**

La majorité des accidents se déroule sur les **trajets du quotidien**, où l'attention est perturbée par l'utilisation d'un téléphone ou d'un autre élément perturbant la vigilance, ou encore par une conduite inadaptée aux conditions de circulation.

Il est important de rappeler que la route est un lieu où la simple inattention et le comportement inadapté peuvent avoir des conséquences dramatiques.

Afin de lutter contre les violences routières et les drames humains que sont les accidents de la route, les actions de sécurité routière sont fondées sur une politique coordonnée dans les domaines de la prévention, des contrôles et des sanctions.

L'objectif est de diminuer le nombre d'accidents, ainsi que leurs conséquences, sur les routes cantaliennes.





DES OUTILS ET DES ACTIONS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les enjeux de sécurité routière sont déterminés en fonction de l'accidentologie des années précédentes et constituent une feuille de route établie pour cinq ans (2023-2027) au sein du **document général d'orientations (DGO)**. Le **plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)** en traduit les actions concrètes chaque année, dans quatre domaines en particulier :

- ▶ les deux roues-motorisés,
- ▶ le risque routier professionnel,
- ▶ la lutte contre les conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse et non respect des priorités, les distracteurs principalement le téléphone,
- ▶ les nouveaux modes de mobilités.

Le PDASR permet ainsi de subventionner les actions des partenaires associatifs, publics ou privés tant financièrement que sur le plan logistique et humain. En complément, plusieurs actions d'information et de prévention sont menées : permis piéton et permis vélo dans des écoles, salon de l'habitat, distribution d'éthylotests, prévention à l'occasion des fêtes de fin d'année... Il est doté de **38 500 € en 2023 et 40 000 € en 2024**.

Le recrutement d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) a également été renforcé fin 2023, et 17 IDSR formés le 14 novembre 2023 ont mené plusieurs interventions auprès d'entreprises, d'établissements scolaires et du grand public depuis le début de l'année. Les IDSR sont issus de profils différents, retraités de la fonction publique ou des forces de l'ordre, anciens agents en charge de la sécurité dans les entreprises, gérants d'auto-école... S'appuyant sur la richesse de leur parcours, plus de 50 actions sont planifiées en 2024. D'autres peuvent également être proposées à la demande d'acteurs du territoire (commerces, établissements scolaires, entreprises, associations...).

Un **plan départemental de contrôles routiers** annuel est également mis en œuvre afin de coordonner le programme de contrôles routiers et d'actions spécifiques organisées lors de manifestations festives ou à l'occasion des périodes de forte circulation.





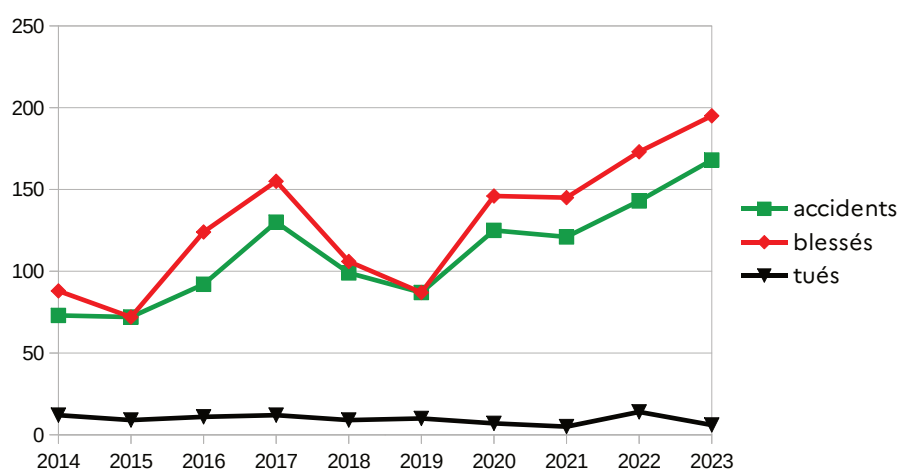
STATISTIQUES DE L'ACCIDENTOLOGIE DANS LE CANTAL

Après une diminution de la mortalité et des blessés hospitalisés en 2021, tout en restant relativement stable sur les autres indicateurs de l'accidentologie par rapport à l'année antérieure, l'année 2022 avait amorcé une nouvelle augmentation du nombre d'accidents, de blessés et de tués.

L'année 2023 est de nouveau marquée par des augmentations significatives, hormis pour les décès.

- ▶ + 17 % d'accidents
- ▶ + 13 % de blessés (+ 21 % de blessés hospitalisés)
- ▶ - 57 % de décès

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents	73	72	92	130	99	87	125	121	143	168
Blessés	88	72	124	155	106	87	146	145	173	195
Blessés hospitalisés	80	69	89	98	79	54	74	47	62	75
Blessés non hospitalisés	8	3	35	57	27	33	72	95	111	120
Tués	12	9	11	12	9	10	7	5	14	6



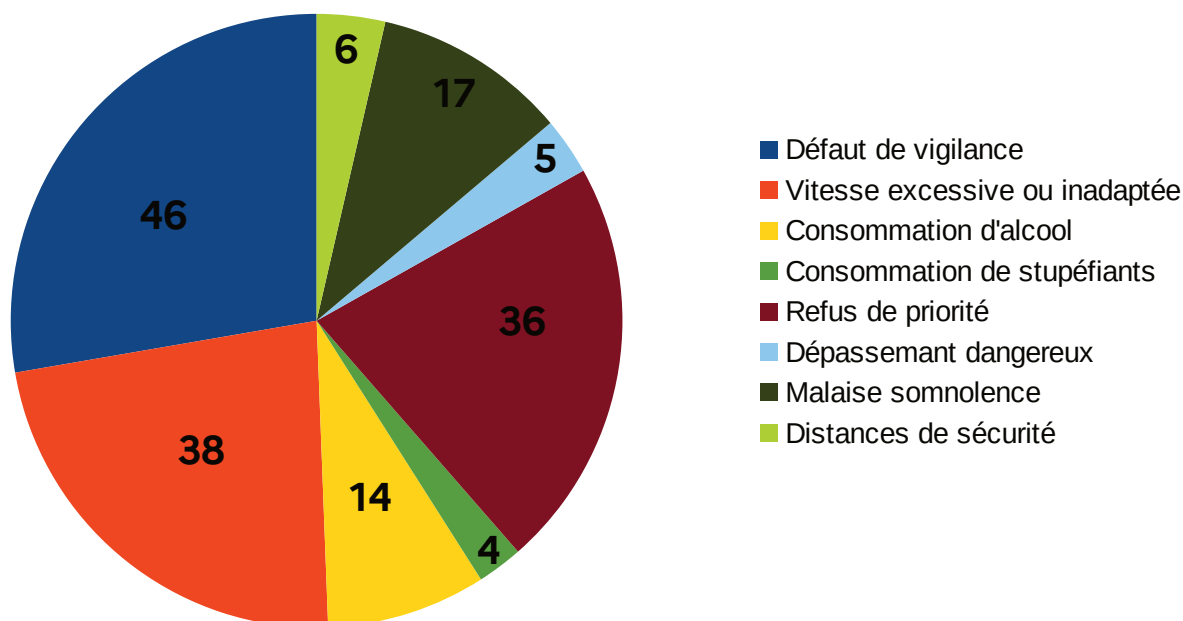
Le début de l'année 2024* poursuit cette tendance, avec une augmentation importante comparée à la même période en 2023 :

- ▶ 49 accidents contre 29
- ▶ 63 blessés contre 35
- ▶ 20 blessés hospitalisés contre 12
- ▶ 4 décès contre 0

S'agissant des décès sur la route depuis le début de l'année 2024 : 4 décès en zone gendarmerie, ont concerné 1 piéton, 1 conducteur de moto et 2 véhicules légers. Ces accidents mortels se sont produits à 2 reprises sur les routes départementales, 1 sur la route nationale et 1 sur l'autoroute.

* Chiffres arrêtés au 28 avril

► Les principales causes d'accidents sur les routes cantaliennes en 2023* sont liées à des comportements inadaptés, présentant un danger pour soi-même et pour autrui, ou à des défauts de vigilance.

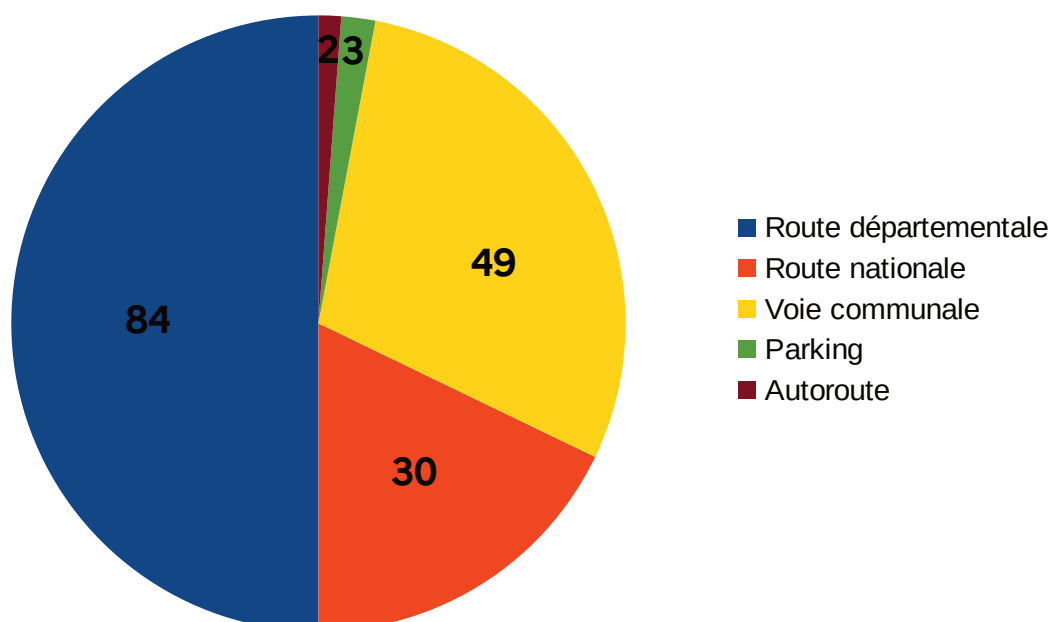


* Certains accidents sont multifactoriels

► Lieux des accidents sur les routes cantaliennes en 2023 :



- Par type de route :





SUSPENSIONS ADMINISTRATIVES DU PERMIS DE CONDUIRE

Grâce à la mobilisation des forces de l'ordre, **824 permis de conduire** ont été suspendus en 2023 pour des infractions graves, susceptibles de causer des accidents (conduite sous l'emprise de stupéfiants, d'alcool, grands excès de vitesse,...), soit **16 suspensions administratives de plus qu'en 2022**.

Les **motifs de suspensions ont également évolué** : en 2020, la vitesse puis l'alcool étaient les premières causes de suspension. En **2023**, les **stupéfiants** constituent désormais **le motif premier de suspension**, avec **350 suspensions** prononcées (+18% par rapport à 2022). Nous retrouvons ensuite la vitesse (252), puis l'alcool (243) et enfin 13 arrêtés de suspension ont été pris pour un autre motif (refus de se soumettre, permis non détenu).

Depuis le **début de l'année 2024**, **plus de 250 suspensions administratives de 4 à 12 mois** du permis de conduire ont été prononcées (280 pour la même période en 2023). Les stupéfiants restent la première cause de suspension du permis de conduire pour ce début d'année 2024.

La **gendarmerie** réalise près de **20 opérations** de contrôles par mois, et la **police nationale** organise plus de **3 opérations** de contrôles spécifiques «alcoolémie» par semaine en complément de plus d'une dizaine de contrôles hebdomadaires.

Depuis le début de l'année 2024, grâce à leur mobilisation, près de **20 000 dépistages alcoolémies** (+ 11 % par rapport à la même période en 2023), donnant lieu à près de 150 infractions, près de **2200 dépistages stupéfiants** (+ 49 % par rapport à la même période en 2023), donnant lieu à près de 150 infractions également, et plus de **1 350 opérations de contrôle de la vitesse** (835 infractions) ont été effectués.

En 2024, les forces de l'ordre continuent d'être mobilisées et le nombre de contrôles est renforcé.



2024*	PERMIS ÉTRANGER	PERMIS PROBATOIRE	ALCOOL	STUPÉFIANTS	VITESSE	AUTRE	Arrêtés de SUSPENSION	EAD proposés
JANVIER	0	9	16	33	11	3	60	4
FÉVRIER	1	9	18	22	9	0	48	7
MARS	2	20	23	39	26	4	85	7
AVRIL*	2	13	18	22	16	1	55	4
TOTAL	5	51	75	116	62	8	248	22
TOTAL SUSPENSION	248							

* Chiffres au 28 avril 2024



OBJECTIFS 2024

L'objectif principal est de **réduire le nombre d'accidents, et leurs conséquences**, sur les routes cantaliennes.

La lutte contre l'insécurité routière est un combat collectif et de tous les instants, dès lors que l'on se trouve sur un axe routier, mais également lorsque l'on est en présence d'une personne qui se prépare à prendre la route. Chacun peut être acteur de sa propre sécurité, mais également de celle des autres. La vigilance et les comportements sur la route sont des facteurs essentiels de réduction du risque d'accident.

La route est un lieu où la simple inattention, l'erreur de comportement, peuvent avoir des conséquences dramatiques en quelques secondes. Un conseil ou un simple geste participe à éviter des accidents, et cela est particulièrement vrai lorsque l'on est en présence d'un proche qui n'est pas en situation de conduire.

La lutte contre l'insécurité routière est une préoccupation permanente des services de la préfecture et de la gendarmerie et de la police nationale. Les actions de contrôles menées par les forces de sécurité intérieures et les interventions des intervenants départementaux de la sécurité routière s'inscriront dans une politique globale de communication visant ainsi à diffuser la culture de la sécurité routière auprès de tous les conducteurs afin de tendre vers une prise de conscience collective.

La lutte contre les excès de vitesse, l'alcool et l'usage de stupéfiants au volant sera renforcée.





PRÉFECTURE DU CANTAL

2 cours Monthyon - B.P. 529 - 15005 AURILLAC CEDEX
Tél. 04 71 46 23 00

www.cantal.gouv.fr
pref-communication@cantal.gouv.fr

